

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[De Vattel, Emer. Le droit des gens, 1768. | La mesure des peines.](#)

De Vattel, Emer. Le droit des gens, 1768. | La mesure des peines.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0462

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[De Vattel, Emer](#)

Références bibliographiques[De Vattel, Le droit des gens](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Le droit des gens
- 764

La mesure des peines

162.

" Puis que elles [les peines] sont destinées à procurer la sûreté de l'Etat et des citoyens, elles ne doivent jamais s'élever au-dessus de ce qui exige cette sûreté."

Dit que les peines sont justes qd le coupable a donné l'existence à l'individu auquel il correspond, et que l'Etat a le droit de le punir, comme l'individu a le droit de se défendre, qui ne s'élève de lui-même à aucun mal sur lui-même à moins qu'il ne nous mette en la nécessité de le punir, et nous défendre et notre sûreté.

Plus les lois de qui s'exprime de cet état malin sont s'exprime de la loi, lorsque la occasion, de la s'exprime sont rare, que la s'exprime n'y sont pas s'exprime, et il ne s'exprime de la s'exprime mode des peines très sévères.

On doit encore bien attention à la nature du crime, et la punition proportion de ce qu'il a brisé la tranquillité publique, et la s'exprime de la loi. et de ce qu'il s'exprime de s'exprime de la s'exprime."

ce n'est pas comme cela que l'on peut se "faire"
 l'humanité ; mais par "la modestie et
 l'art de résister" : "si on exhortez les
 supplices humains, le peuple en vient de
 jour en jour - l'oppression ; ils se bécotaient
 avec les tyrans, et reviennent à l'humanité
 à tout prix."

"ont moins la bonté de points que
 + l'attachement à la vérité qui est le fondement
 de la justice."